



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

- 7498 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale
- Rapportrice : Madame Stéphanie Empain

- Examen du 3^e avis complémentaire du Conseil d'État

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen (en rempl. de Mme Lydia Mutsch), M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo

M. Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure

Mme Béatrice Abondio, Direction, M. Laurent Weber, Direction (adj.), Mme Barbara Ujlaki, du Ministère de la Sécurité intérieure

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Fernand Kartheiser

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

Madame la Présidente-Rapportrice rappelle qu'il y a une certaine urgence pour le projet de loi, non seulement du côté politique, mais aussi du côté pragmatique en songeant au nouveau stade national de football et de rugby.

Monsieur le Ministre relève que le Conseil d'État pose dans son troisième avis complémentaire la question de la nécessité d'une « instance d'avis supplémentaire » et de la plus-value de sa contribution et estime que le ministre peut, si une évaluation qui dépasse les compétences des autorités énumérées à l'alinéa 1^{er} est nécessaire, l'ordonner au cas par cas. En plus, le Conseil d'État critique l'absence de précision quant à la composition de la

commission, le texte laissant toute latitude au pouvoir réglementaire pour constituer la commission, alors qu'au vu de l'importance de la mission qui lui est dévolue dans un domaine sensible qui touche aux droits fondamentaux des personnes, il serait préférable de préciser sa composition dans la loi.

Monsieur le Ministre rappelle que la création de la commission consultative relève notamment de la volonté politique, se basant sur les idées exprimées dans la motion déposée par Monsieur Félix Braz dans le cadre de l'interpellation du 8 juin 2010 sur les systèmes de vidéosurveillance sur le territoire luxembourgeois. S'agissant de la composition de la nouvelle commission, le projet de règlement grand-ducal prévoit qu'elle sera présidée par un représentant du ministre de la Sécurité intérieure (ministre ayant la Police dans ses attributions) et se composera par ailleurs d'un représentant

- de l'Inspection générale de la Police grand-ducale ;
- du ministre ayant la Justice dans ses attributions ;
- du ministre ayant les Affaires communales dans ses attributions ;
- du Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat ;
- de la Commission consultative des droits de l'homme ;
- d'une association conventionnée œuvrant dans le domaine de l'action sociale ;
- d'une association œuvrant dans le domaine de la criminologie.

Dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, la commission consultative sera convoquée et la procédure sera lancée pour légaliser les caméras en place et procéder, le cas échéant, à des adaptations, comme cela ressort de l'étude de l'IGP sur l'efficacité de la vidéosurveillance. Il s'agit d'examiner le système en place quant à la finalité visée et quant à l'emplacement, des adaptations étant par ailleurs à voir au niveau du service VISUPOL, notamment en ce qui concerne les effectifs.

Monsieur le Ministre déclare mettre à disposition des députés le projet de règlement grand-ducal avant le vote sur la loi qui pourrait de préférence avoir lieu au cours de la prochaine semaine de séances plénières fin juin, début juillet.

Tout en prenant note des critiques formulées par le Conseil d'État, la commission se rallie à Monsieur le Ministre pour maintenir le paragraphe 3, alinéa 2 nouveau de l'article 43*bis* nouveau inséré dans la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

Madame la Présidente-Rapportrice annonce une courte réunion au cours de la semaine prochaine pour l'adoption du rapport.

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain